



SERVICES PARTAGÉS CANADA

Sollicitation par défi pour une offre à commandes (SPDOC)

pour

Automatisation robotisée des processus – Services professionnels

N° de l'invitation	2BS-1-91027C	Date	20 mai, 2022
--------------------	--------------	------	--------------

Rapport « Ce que nous avons entendu » et Questions et réponses

Dans le cadre du processus d'approvisionnement 3.0, Services partagés Canada (SPC) met à l'essai un modèle amélioré d'engagement avec le secteur privé. L'objectif est de recueillir les commentaires des fournisseurs tout au long du processus d'approvisionnement et de peaufiner rapidement les éléments d'approvisionnement, au besoin. SPC s'engage à écouter les suggestions des fournisseurs avec un esprit ouvert et à leur faire rapport de façon transparente.

Ce que nous avons entendu n°	3
Où nous avons entendu ce que nous avons entendu	IAP Vague 2
Quand nous avons entendu ce que nous avons entendu	Avril 2022

Ce que nous avons entendu – 1

Paielement

Il semble y avoir une certaine confusion au sujet des modes de paiement.

La SPDOC comprend l'option permettant aux ministères clients de demander :

- Soumissions de prix fixes (commande subséquente de type 1)
- Soumissions de taux journalier ou (commande subséquente de type 2)
- Une combinaison de prix fixe et taux journalier, tel qu'indiqué dans la commande subséquente (commande subséquente de type 3)



Remarques de SPC – 1

Remarque : Les commandes subséquentes de type 4 sont destinées à l'amélioration de la solution et seront clarifiées ci-dessous, et les aspects liés au paiement seront définis et intégrés conformément à l'amélioration de la solution.

Ce que nous avons entendu – 2

Commandes subséquentes de type 4

Il semble y avoir une certaine confusion au sujet des commandes subséquentes de type 4.

Remarques de SPC – 2

L'objectif de ce mécanisme d'approvisionnement est de fournir des services professionnels qui répondent à l'énoncé du problème. Comme les besoins de l'énoncé du problème ne sont peut-être pas statiques, il existe des commandes subséquentes de type 4 pour permettre aux offrants de proposer des catégories de travail de services professionnels supplémentaires ou des éléments de segment de travail de services professionnels qui pourraient

Ce que nous avons entendu – 3

Seuils d'admissibilité

Nous avons entendu des préoccupations selon lesquelles ni les segments de travail ni les catégories de ressources ne sont évalués en tant que critères dans le cadre du SPDOC.

Remarques de SPC – 3

Le Canada a l'intention, dans le cadre de ce processus, d'évaluer les entreprises qui sont capables dans le domaine de l'ARP. Nous estimons qu'en évaluant les antécédents d'une entreprise pour :

- s'engager à développer les connaissances de la communauté des experts en ARP,
- démontrer sa capacité à réaliser des avantages pour les clients en utilisant la technologie de l'ARP, et
- démontrer sa capacité de gestion du changement pour assurer la réussite de l'adoption de la nouvelle technologie,

est suffisant pour déterminer les qualifications d'une entreprise à fournir dans l'espace de l'ARP.

De plus, comme nous nous intéressons à la capacité des entreprises à se renouveler continuellement, nous nous intéressons également à l'évaluation de la façon dont les fournisseurs attirent, retiennent et perfectionnent les talents, étant donné que, selon les commentaires des fournisseurs précédents, l'ARP est une technologie émergente avec un bassin limité de ressources.



Ce que nous avons entendu – 4

Évaluation de l'expérience par rapport à la capacité et au potentiel

Nous avons entendu les recommandations des fournisseurs qui craignent que les critères d'évaluation ne permettent pas d'évaluer suffisamment l'expérience antérieure pour constituer un bassin de fournisseurs de services professionnels spécialisés en ARP.

Remarques de SPC – 4

Les critères d'évaluation ont été rédigés en tenant compte des principes suivants et comprennent un effort pour assurer la participation des PME.

- Élaborer un système d'évaluation axé sur les résultats qui a moins à voir avec le nombre d'années et l'ampleur du projet qu'avec le résultat.
- Développer un écosystème d'entreprises ayant une expérience spécifique des services professionnels de l'ARP (par opposition aux services professionnels en général).
- Créer un écosystème qui accueille à la fois les PME et les grandes entreprises, car il s'agit d'un domaine en croissance, car les PME d'aujourd'hui seront les grandes entreprises de demain.
- Évaluer l'expérience des entreprises en matière d'APR, ce qui laisse aux ministères gouvernementaux le soin d'évaluer leur meilleure adéquation à l'étape de la commande subséquente.

Bien que certaines recommandations aient été judicieuses, compte tenu des principes ci-dessus, elles pourraient être examinées plus à fond à l'étape de la commande subséquente.

Ce que nous avons entendu – 5

Évaluation du SPDOC par rapport à la méthodologie de commande subséquente

Remarques de SPC – 5

Bien que nous ayons reçu de nombreuses bonnes suggestions sur la façon d'évaluer les catégories de segments de travail et de ressources, le Canada a l'intention de concevoir une méthode d'attribution des commandes subséquentes qui évalue ces aspects plus précisément à l'étape des commandes subséquentes, pour qu'ils puissent être directement liés au travail défini au moment de la commande subséquente.



Ce que nous avons entendu – 6

Répartition des points dans l'évaluation

Remarques de SPC – 6

Les fournisseurs nous ont posé des questions sur la répartition pondérée des points dans les critères d'évaluation du SPDOC. Le Canada a distribué des points en fonction de l'importance que nous accordons à chaque critère. Par exemple, la capacité de réaliser des avantages est pondérée de façon plus importante étant donné que, au bout du compte, nous mesurons la capacité d'une entreprise à fournir.

Ce que nous avons entendu – 7

Diversité

Les fournisseurs nous ont dit qu'il y a une occasion, grâce à cet approvisionnement, de promouvoir les politiques du Canada sur le renforcement des capacités des groupes sous-représentés.

Remarques de SPC – 7

À titre de réponse, nous avons ajouté un libellé au critère 3.4 *Autres facteurs de recrutement, de maintien en poste et de diversité des groupes sous-représentés*, afin de donner aux fournisseurs l'occasion de montrer comment ils répondent à ces éléments. Où le Canada n'est pas intéressé.

Remarque : Le Canada s'intéresse aux politiques et aux stratégies globales de recrutement et de maintien en poste par rapport aux groupes sous-représentés, et non aux renseignements sur des personnes en particulier.

Ce que nous avons entendu – 8

Petites et moyennes entreprises

On nous a posé des questions sur la façon dont cet approvisionnement favorise les petites et moyennes entreprises.

Remarques de SPC – 8

Dans le cadre de cet approvisionnement, le Canada a écouté les commentaires de l'industrie et, par conséquent, a fait des efforts pour éviter les critères qui pourraient empêcher les PME de participer à ce mécanisme ou d'y être admissibles. De plus, le Canada pourrait concevoir des éléments du processus de commande subséquente afin de promouvoir davantage les PME et d'autres groupes sous-représentés.



Ce que nous avons entendu – 9

Demande d'élimination des rapports trimestriels sur l'utilisation

Les fournisseurs nous ont dit qu'ils aimeraient éliminer le fardeau des rapports trimestriels sur l'utilisation.

Remarques de SPC – 9

Bien que la méthode agile tente d'éliminer la bureaucratie à toutes les étapes, nous avons besoin de ces renseignements pour deux raisons. Premièrement, SPC a l'intention de sous-déléguer le pouvoir de commande subséquente aux ministères clients. Avec de nombreux ministères et un petit nombre de fournisseurs, il est plus facile de demander aux fournisseurs de faire rapport sur l'utilisation.

Deuxièmement, comme cet outil agile est un nouveau type de processus et de véhicule, le Canada doit comprendre l'utilisation, qui proviendra des rapports trimestriels sur l'utilisation.

Ce que nous avons entendu – 10

Délai d'exécution des présentations pour les évaluations

Les fournisseurs nous ont dit que le délai entre le moment où les fournisseurs sont avisés qu'ils ont réussi à transmettre la partie écrite de l'évaluation et le moment où ils doivent fournir une démonstration était trop court.

Remarques de SPC – 10

En réponse, le Canada reconnaît qu'il faut du temps pour harmoniser les horaires. Par conséquent, nous prolongeons de 24 heures à 5 jours civils le préavis minimal donné aux fournisseurs avant leur présentation.



Questions et réponses n°

Question – 1	Q1 : Pour le critère 1, un « événement » fait-il référence à une seule instance sur une seule journée, ou est-ce qu'un engagement communautaire continu, comme une session de mentorat/formation bihebdomadaire, ou un événement de plusieurs jours (comme hackathon), être considéré comme un événement et toutes les heures consacrées à celui-ci peuvent être capturées pour la seule entrée "événement".
Réponse de SPC – 1	<p><i>R1 : La distinction est liée à la séparation des événements. Un événement de plusieurs jours sans séparation est considéré comme un événement. En revanche, chaque cas d'événement récurrent, comme un événement hebdomadaire ou trimestriel, est considéré comme un événement distinct.</i></p> <p><i>Sont également exclus :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Mentorat (individuel)</i>• <i>Prestation payée d'instruction ou de cours</i>
Question – 2	Q2: For Criteria 2, does a single project/client engagement have to be used to provide evidence for all sub-criteria listed, or can we mix and match projects/clients to demonstrate the sub-criteria if required.
Réponse de SPC – 2	<p>A2: To score the maximum points the Offeror would need to present up to 3 separate projects, and within those projects demonstrate how each project addresses each criterion by:</p> <ul style="list-style-type: none">• identifying the goal of the project,• highlighting qualitative and quantitative outcomes achieved,• demonstrating the capacity of the vendor to meet or exceed the goals of the client through the use of its professional services, and• illustrating which Trade-offs were minimized and how benefits were realized.
Further the vendor is not required to describe every item listed under the bullets titled 'Examples of Evidences' for 'Meeting' or 'Exceeding' goals or 'minimizing Trade-offs' at bullets 2.1.1 and 2.1.2. These are stated as examples to guide vendors in the types of evidence that Canada is expecting to see in order to award points.	
Question – 3	Q3 : Voulons-nous intégrer les examens par des tiers comme moyen d'évaluer les entreprises?
Réponse de SPC – 3	<p><i>R3 : Bien que nous apprécions cette suggestion, à ce stade-ci, nous ne croyons pas que le recours à des examens par des tiers permettrait de saisir l'ensemble des entreprises de services professionnels capables d'effectuer le travail, particulièrement sur le marché canadien, en plus des PME.</i></p>